



BANQUE DU CANADA

**Rapport annuel
1995**



R. William Lawson, OC, ancien premier sous-gouverneur de la Banque du Canada, est décédé en septembre 1995 à l'âge de 77 ans.

Natif du Manitoba et boursier Rhodes, Bill Lawson est entré à la Commission de contrôle du change étranger en 1940. Engagé dans l'armée canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale, il a été stationné dans le nord-ouest de l'Europe. En 1950, il a quitté la Commission pour se joindre au département des Recherches de la Banque, dont il est devenu le chef six ans plus tard. Il a été nommé premier sous-gouverneur en 1973, lorsque Gerald Bouey occupait le poste de gouverneur.

Pendant les 34 années qu'il a passées parmi nous, Bill Lawson a été l'un des principaux artisans de la présence de la Banque sur la scène internationale, et il a joué un rôle important dans bien d'autres domaines. Sa personnalité et son attitude ont fait de lui un excellent gestionnaire, qui a profondément marqué le style de gestion de la Banque. Il a exercé une forte influence sur l'évolution de la politique monétaire et, sa grande facilité à communiquer et son amour de la langue aidant, il a beaucoup contribué à faire comprendre cette politique au public.

Après son départ à la retraite en 1984, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

L'empreinte que M. Lawson a laissée à la Banque ne s'effacera pas, et ses collègues se souviennent de lui avec affection et respect.

Les photos des employés ont été prises par Martin Ort, du département des Études monétaires et financières de la Banque.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

893-49-90-552

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada - Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 29 février 1996

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1995 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.





TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel du gouverneur au ministre des
Finances et états financiers pour l'année 1995

Déclaration du gouverneur.....	5
Tour d'horizon de la Banque.....	9
Les grandes orientations.....	15
Compte rendu d'intendance.....	19
États financiers.....	29
Références.....	41

FAITS SAILLANTS

- Cette année encore, la Banque a atteint ses cibles de maîtrise de l'inflation.
- La Banque a lancé le *Rapport sur la politique monétaire*, publié deux fois l'an, afin de rendre sa politique et ses opérations plus transparentes.
- Un projet de loi visant à conférer à la Banque un rôle plus explicite dans la surveillance de certains systèmes de compensation et de règlement a été déposé au Parlement.
- L'inscription des bons du Trésor au Service de compensation des titres d'emprunt de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée est un pas important dans la voie de l'amélioration de la fiabilité et de la sécurité de notre système financier.
- Le système de distribution des billets de banque a été réévalué en profondeur.
- En raison de la mise en circulation prévue de la pièce de 2 dollars, le nombre de billets neufs produits en 1995 a diminué de 19 %.
- La responsabilité du programme de gestion des titres de dette du gouvernement destinés aux particuliers a été confiée à la nouvelle Agence canadienne de placement de titres au détail, ce qui a entraîné une redéfinition du rôle de la Banque en matière de prestation de services de gestion de la dette.
- La revue détaillée des activités de la Banque qui a été menée en 1995 donnera naissance à une institution plus petite, plus souple et plus axée sur les fonctions propres à une banque centrale.
- La Banque a versé au gouvernement du Canada des revenus nets de 1,8 milliard de dollars.



Déclaration du gouverneur

Dans une économie évoluée comme celle du Canada, la monnaie occupe une place fondamentale. En sa qualité d'autorité monétaire du pays, la Banque du Canada est donc au cœur de la vie économique et financière de la nation.

La Banque a pour objectif de promouvoir le bien-être économique des Canadiens. Elle s'y emploie essentiellement de trois façons : elle gère l'expansion monétaire de manière à préserver la valeur de la monnaie, contribue à la fiabilité et à la solidité de notre système financier et répond aux besoins quotidiens des Canadiens en billets de banque. La Banque fournit aussi au gouvernement fédéral des services bancaires et des services de gestion de la dette publique.

Le présent rapport est l'occasion de rendre compte aux Canadiens des activités menées par leur banque centrale et de leur expliquer la raison d'être de ces activités.

J'esquisserai d'abord le paysage économique dans lequel la politique monétaire a été conduite. La plupart des Canadiens estiment que nous vivons des années difficiles et s'inquiètent de l'avenir. L'emploi, constatent-ils, ne progresse que faiblement et les compressions d'effectifs se multiplient. Le dollar canadien et les taux d'intérêt ont tous deux subi de fortes pressions par moments, et il n'a pas été facile pour les ménages de prendre des décisions concernant l'achat d'une maison ou d'une voiture



Gordon Thiessen

«La Banque a de nouveau atteint ses cibles de maîtrise de l'inflation, et le Canada est en train d'acquérir une réputation de pays à faible inflation.»

et le placement de leurs économies.

Il n'en reste pas moins que des facteurs très positifs, dont l'un des principaux a été la modernisation des entreprises canadiennes, sont intervenus au cours des dernières années. Parce qu'elles ont investi dans des technologies nouvelles et des équipements de pointe et qu'elles ont modifié leur mode de fonctionnement, les entreprises ont gagné en efficacité et en efficacité. Un autre facteur de poids a été l'attention nettement accrue qu'elles ont accordée à la maîtrise des coûts. Enfin, elles ont mieux saisi à quel point il importe de vendre à l'étranger.

Grâce à ces changements, les entreprises canadiennes peuvent maintenant produire en plus grande quantité et à moindre coût des biens et services de meilleure qualité. L'économie dans son ensemble a ainsi réalisé des gains de productivité, et la tendance devrait se renforcer. Cette observation peut sembler un peu technique, mais elle ne l'est pas. On ne soulignera jamais assez l'importance capitale que revêt l'accroissement de la productivité pour notre économie. Cet accroissement est, en effet, la seule voie susceptible de mener à une progression du niveau de vie des Canadiens. D'ailleurs, l'économie de notre pays tire déjà profit de l'amélioration de la compétitivité du Canada à l'échelle internationale et de l'essor des exportations, l'un et l'autre attribuables aux changements mentionnés. De fait, ces

dernières années, les exportations ont été le principal moteur de l'expansion économique.

Cependant, malgré ces facteurs positifs, les Canadiens restent inquiets face à l'avenir et sont préoccupés au sujet de l'emploi, car les entreprises poursuivent leurs efforts de restructuration en vue d'accroître leur compétitivité. Dans de nombreux cas, la restructuration a donné lieu à la transformation, voire la disparition d'emplois. Les ajustements qui s'effectuent au sein du marché du travail sont certes pénibles, mais ils s'insèrent dans un processus nécessaire de changement dont l'économie canadienne sortira plus vigoureuse et plus à même de générer des emplois. Au cours de la période d'ajustement, toutefois, le chômage est demeuré élevé, et les Canadiens sont devenus prudents en matière de consommation, particulièrement pour ce qui est des grosses dépenses.

Notre pays a dû également faire face aux conséquences de l'accumulation des déficits des finances publiques pendant de nombreuses années et, partant, aux problèmes liés à un niveau d'endettement très élevé comparativement à celui d'autres pays. Les inquiétudes suscitées par cet endettement, combinées aux incertitudes entourant la situation politique interne, ont été telles que les taux d'intérêt, surtout à moyen et à long terme, ont été plus élevés au Canada qu'ils ne l'auraient été autrement. Et le niveau élevé des taux d'intérêt a rendu le processus d'ajustement économique plus lent et plus incertain. Les gouvernements se sont retrouvés dans un cercle vicieux, où l'accroissement de l'endettement et la hausse du service de cette dette s'alimentent mutuellement, et les consommateurs ont trouvé là un nouveau motif de prudence.

Au cours de la dernière année, les administrations publiques canadiennes ont pris d'importantes mesures pour assainir leurs finances et régler leur problème d'endettement, ce qui a contribué à faire baisser les taux d'intérêt. Toutefois, pour que le repli des taux à moyen et à long terme se poursuive, elles ne doivent pas relâcher leurs efforts. À

mon avis, si les administrations publiques tiennent leur cap et si l'incertitude politique ne vient pas perturber la situation économique, les entreprises canadiennes, modernisées, pourront réaliser les meilleurs résultats économiques que notre pays ait obtenus depuis de nombreuses années.

Les sections suivantes du présent rapport font le point sur les responsabilités de la Banque et sur la manière dont celles-ci ont été assumées au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je me contenterai donc de présenter ici un bref aperçu de nos activités et de nos réalisations.

En matière de politique monétaire, notre objectif demeure la maîtrise de l'inflation pour que la hausse des prix ne sape pas la valeur de la monnaie au Canada. Une telle maîtrise est la meilleure contribution que la politique monétaire peut apporter à la prospérité du Canada, car la confiance en la monnaie dicte systématiquement de meilleures décisions aux épargnants, aux investisseurs et aux producteurs. Plus précisément, nous cherchons à contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 %.

La Banque a de nouveau atteint ses cibles de maîtrise de l'inflation, et le Canada est en train d'acquérir une réputation de pays à faible inflation. Les progrès que j'ai déjà mentionnés ont d'ailleurs été favorisés par ce climat de faible inflation. Et l'engagement ferme que la Banque a pris à l'égard de la réalisation des cibles a beaucoup contribué à rassurer les épargnants et les investisseurs dans le climat d'incertitude actuel.

Ayant réussi à ramener l'inflation à un bas niveau, la Banque s'est surtout attachée au cours de la dernière année à faire en sorte que l'inflation reste faible et que la politique monétaire soit la plus efficace possible. L'économie ne peut tirer pleinement parti d'une politique de bas taux d'inflation que si les Canadiens sont bien renseignés sur l'orientation de la politique monétaire et si les marchés financiers comprennent le fondement des actions

*«Notre objectif
demeure la maîtrise de
l'inflation pour que
la hausse des prix
ne sape pas la valeur
de la monnaie au
Canada.»*

de la Banque. C'est pourquoi, depuis quelques années déjà, la Banque s'efforce à plus de transparence lorsqu'elle explique les objectifs de sa politique, son évaluation de la situation économique et la nature de ses actions.

En 1995, la Banque a lancé le *Rapport sur la politique monétaire*, qui est publié tous les six mois. Tout au long de l'année, nous avons essayé d'exposer plus clairement et plus ouvertement nos opérations dans des allocutions, des conférences et des réunions avec différents groupes. En outre, afin de nous assurer que nos décisions tiennent compte de la situation des régions, nous avons continué de mettre l'accent sur notre programme de liaison externe, en vertu duquel des cadres supérieurs de la Banque rencontrent régulièrement des représentants des institutions financières, des économistes, des journalistes, des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires provinciaux et des représentants d'associations communautaires et de groupes d'intérêts aux quatre coins du pays. Ces rencontres nous permettent de dialoguer en toute franchise avec un grand nombre de Canadiens; elles nous donnent l'occasion non seulement d'expliquer les politiques et les activités de la Banque, mais aussi de recueillir des renseignements sur l'évolution de la situation économique et financière des régions.

En guise de contribution à la fiabilité et à la solidité du système financier, la Banque a continué de participer activement à trois projets visant la réduction des risques et l'amélioration de l'efficacité des transactions financières et des paiements en général. Les projets auxquels je fais allusion ici concernent les secteurs des paiements, des opérations sur titres et des opérations sur devises et constituent en quelque sorte l'armature de notre système financier. Comme nous le savons tous, il est important qu'un édifice repose sur une armature solide et sans faille, qui remplit sa fonction et ne risque pas de s'effondrer.

«Tout au long de l'année, nous avons essayé d'exposer plus clairement et plus ouvertement nos opérations dans des allocutions, des conférences et des réunions avec différents groupes.»

L'une des principales responsabilités de la Banque est de satisfaire la demande de numéraire au sein de l'économie de façon sûre et au meilleur coût possible. En 1995, nous avons mené à terme une réévaluation en profondeur du système de distribution des billets de banque au Canada. Comme nous l'expliquons plus longuement dans une autre section du présent rapport, nous cherchons actuellement avec les institutions financières à mieux exploiter les compétences et les installations du secteur privé. L'entreposage des billets de banque dans les diverses régions du pays et la redistribution entre les institutions financières des billets réutilisables (activités dont la Banque du Canada s'occupe à l'heure actuelle) seront en grande partie pris en charge par les institutions financières.

Pour ce qui est des services de gestion de la dette qu'elle fournit au gouvernement fédéral, la Banque s'est employée en 1995 à améliorer les modalités de vente des obligations d'épargne du Canada et la prestation de services à leurs propriétaires et à mettre en place les systèmes nécessaires au traitement d'un plus large éventail de titres conçus pour attirer l'épargne personnelle des Canadiens.

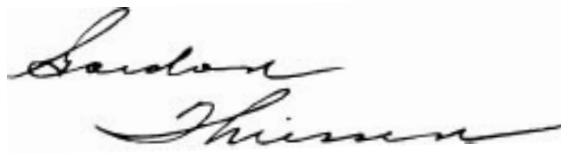
Le présent rapport est également l'occasion d'expliquer aux Canadiens la façon dont la Banque du Canada gère ses affaires. Comme bien d'autres organismes du secteur public, la Banque suit de près ses opérations afin de s'assurer de leur efficacité et de leur efficacité. Depuis plusieurs années déjà, nous comprimons les coûts liés à bon nombre de nos opérations, mais en 1995 nous avons effectué une revue des activités qui nous a permis d'examiner plus en profondeur comment nous nous acquittons de nos responsabilités. Nous avons ainsi pu établir quels services ne sont plus prioritaires ou peuvent être réduits et, à l'heure actuelle, nous procédons à la réorganisation de certaines de nos opérations; nous sommes également en train de repenser la structure de l'institution pour tenir compte des modifications apportées. Cela



nous permettra, en définitive, d'accorder une plus grande attention aux services à la clientèle, de nous concentrer davantage sur les fonctions premières que doit exercer une banque centrale et de diminuer nos coûts.

Les changements qui sont en train de s'opérer à la Banque du Canada auront pour effet d'en réduire considérablement la taille; de nombreux employés nous quitteront donc en 1996.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier tous ces employés de leur précieux concours et de leur dévouement. À ceux qui restent, je rappelle que bien des défis nous attendent. Je suis confiant que, grâce aux compétences, à la motivation et à l'esprit d'équipe du personnel de la Banque, nous saurons relever ces défis.



Tour d'horizon de la Banque

«... la Banque du Canada, en sa qualité d'autorité monétaire du pays, est au cœur de la vie économique et financière canadienne.»

– G. Thiessen



La Banque possède une salle des marchés à Ottawa, à Montréal et à Toronto.

Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. Nous décrivons brièvement ci-après en quoi consiste chacune de ces fonctions. Nous présentons ensuite la façon dont la Banque fonctionne et rend compte de ses actions.

Politique monétaire

La politique monétaire est la fonction première de la Banque et sa plus importante responsabilité. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités visant à appuyer les systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle tient aussi des comptes de dépôt pour les grandes institutions financières et le gouvernement fédéral et gère les réserves de change de l'État.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle veille à la conception (y compris la mise au point des éléments de sécurité destinés à décourager la contrefaçon), à l'impression, à la distribution et, au besoin, au remplacement des billets.

Services liés à la gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Qu'est-ce que la monnaie?

La monnaie est tout objet généralement accepté en échange de biens et de services ou pour le règlement de dettes. Au fil des siècles, la monnaie a revêtu de multiples formes : verroterie et coquillages, pièces métalliques, cartes à jouer, billets de banque, dépôts bancaires et, depuis peu, cartes à puce.

Si la monnaie a évolué dans sa forme, les fonctions qu'elle remplit sont restées les mêmes. Comme moyen d'échange, elle ne présente pas les nombreux inconvénients du troc. Elle sert d'étalon pour mesurer les prix, les revenus, les dettes et les actifs – autant de renseignements nécessaires à la prise de décisions en matière de production, de dépense, d'épargne et d'investissement. La monnaie est aussi une réserve de valeur, en ce sens qu'elle permet de conserver la richesse dans l'attente d'une dépense future.

De nos jours, la monnaie que le public utilise pour régler ses transactions se compose surtout d'espèces (billets de banque et pièces de monnaie) ou de dépôts transférables par chèque tenus dans les institutions financières. En tant que réserve de valeur, la monnaie englobe aussi les actifs tels que les dépôts d'épargne, les dépôts à terme et les fonds mutuels du marché monétaire, lesquels peuvent aisément être convertis à des fins de transactions.

La Banque du Canada a deux grandes responsabilités à l'égard de la monnaie.

La première est d'empêcher que l'inflation n'en érode la valeur. La Banque s'y emploie en gérant le rythme d'expansion monétaire. Ses mesures de politique monétaire ont un effet immédiat sur les taux d'intérêt à court terme et une influence indirecte sur l'expansion de la monnaie, du crédit et de la dépense au sein de l'économie. En favorisant un rythme d'accroissement de la dépense qui n'entraîne pas de pressions à la hausse sur les prix, la Banque contribue au bon fonctionnement de l'économie.

La seconde est d'émettre les billets de banque, l'une des principales formes de monnaie. La Banque doit fournir aux Canadiens des billets qui soient acceptés facilement sans que leur authenticité soit mise en doute. Les billets de banque canadiens sont parmi les plus sûrs au monde.



Des élèves de l'école primaire de Chelsea au Québec comptent parmi les nombreux visiteurs qu'a reçus le Musée de la monnaie de la Banque en 1995.

«La Banque s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise d'un personnel aux talents très variés.»

Le fonctionnement de la Banque

La Banque s'acquitte de ses responsabilités par l'entremise d'un personnel aux talents très variés. Des économistes, des traducteurs, des analystes, des commis et bien d'autres encore mettent leurs compétences en commun; c'est grâce à leur savoir-faire et à leur créativité que la Banque est à même d'accomplir sa mission avec un haut degré de professionnalisme et d'efficacité.

Bien que ses responsabilités s'articulent autour de quatre fonctions, la Banque est structurée en douze départements, liés entre eux de multiples façons. Les chefs de ces départements, qui relèvent des sous-gouverneurs, ont la responsabilité directe des opérations exécutées dans leur secteur.

Les sous-gouverneurs, au nombre de quatre, siègent au Conseil de direction en compagnie du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le Conseil de direction assume la responsabilité collective de la gestion de la Banque. Il s'occupe des grandes questions d'organisation et de stratégie et est également responsable de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de direction et les chefs de département préparent ensemble le plan à moyen terme et le budget annuel de la Banque qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil d'administration.



*Les membres du Conseil de direction
De g. à dr. : Sheryl Kennedy, Bernard Bonin, Charles Freedman,
Paul Jenkins, Tim Noël et Gordon Thiessen*

Conseil d'administration

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, la responsabilité globale des opérations effectuées par la Banque incombe au Conseil d'administration.

Celui-ci est composé de douze administrateurs externes, du gouverneur, du premier sous-gouverneur et du sous-ministre des Finances, qui n'a pas droit de vote.

Le Conseil a pour rôle principal de veiller à ce que la Banque soit bien gérée. Les administrateurs nomment le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs. Le Conseil participe activement à la définition de l'orientation stratégique de la Banque et de ses principes directeurs. Il approuve le budget annuel ainsi que le plan à moyen terme de l'institution. Il en surveille aussi les résultats financiers et reçoit les rapports des vérificateurs externes.

Les administrateurs proviennent de chacune des provinces et apportent au Conseil des compétences variées. Ils ne sont pas tenus d'être des spécialistes de la



Fernand G. Dubé, c.r. *
Campbellton
Nouveau-Brunswick



Joseph Kruger II
Corner Brook
Terre-Neuve



Harold H. MacKay, c.r.
Regina
Saskatchewan



Paul Massicotte
Saint-Laurent
Québec



Donald J. Matthews *
London
Ontario



Judith Maxwell, OC
Ottawa
Ontario



James S. Palmer, c.r.
Calgary
Alberta



Charles Pelletier, F.C.A. *
Charlesbourg
Québec



Donald S. Reimer *
Winnipeg
Manitoba



Barbara F. Stevenson, c.r.
Charlottetown
Île-du-Prince-Édouard



David A. Dodge *
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

Deux postes étaient vacants
au 31 décembre 1995.

* Membre du Comité de direction



Les chefs de département se réunissent régulièrement avec les membres du Conseil de direction au sein du Comité de planification.

politique monétaire, mais on attend d'eux qu'ils soient un lien important entre leurs régions respectives et la Banque. Ils sont nommés par décret pour des mandats de trois ans, sur recommandation du ministre des Finances.

Le Conseil d'administration tient au moins sept réunions par an, dont habituellement une ailleurs qu'à Ottawa. Entre ces réunions, les administrateurs se penchent régulièrement sur les opérations de la Banque par l'entremise d'un réseau de comités.

Un comité de direction, composé du gouverneur et du premier sous-gouverneur, de quatre administrateurs et du sous-ministre des Finances, se réunit régulièrement et soumet les procès-verbaux de ses séances à la réunion suivante du Conseil. Les autres comités – soit le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles – siègent selon les besoins.

Les grandes orientations

«La Banque a pour objectif de promouvoir le bien-être économique des Canadiens.»

– G. Thiessen

CALABRE, Tarente, didrachme, 380-345 av. J.-C.

Les grandes orientations

«La façon dont la Banque aborde la réalisation de certains de ses grands objectifs a considérablement évolué au cours de la dernière année.»

La stratégie adoptée par la Banque pour promouvoir le bien-être économique des Canadiens s'articule autour des trois grands objectifs suivants :

- préserver la valeur de la monnaie;
- contribuer à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
- répondre aux besoins des Canadiens en billets de banque.

Pour ce qui est de l'autre important champ de responsabilité de la Banque, la gestion de la dette du gouvernement fédéral, notre objectif est de fournir à ce dernier les services dont il a besoin au moindre coût possible.

La façon dont la Banque aborde la réalisation de certains de ses grands objectifs a considérablement évolué au cours de la dernière année, en raison essentiellement des résultats des revues approfondies de ses activités qu'elle a menées. C'est dans le domaine des billets de banque que cette évolution est la plus évidente.

Préserver la valeur de la monnaie

Dans une déclaration commune émise en décembre 1993, le gouvernement et la Banque du Canada ont réaffirmé que l'objectif de la politique monétaire était la stabilité des prix. À ce moment-là, une fourchette de maîtrise de l'inflation se situant entre 1 et 3 % a été fixée pour la période allant de 1995 à 1998. Une nouvelle fourchette cible compatible avec la définition de la stabilité des prix sera arrêtée d'ici la fin de 1998.

Les cibles de maîtrise de l'inflation contribuent à la réalisation et au maintien de la stabilité des prix, car elles renforcent l'engagement de la Banque et du gouvernement à l'égard de cet objectif. Elles aident aussi les participants aux marchés financiers et le public à mieux comprendre les mesures de politique monétaire et constituent un critère d'évaluation des résultats obtenus par la Banque. Elles s'inscrivent dans l'engagement qu'a pris la Banque de faire en sorte que sa politique monétaire soit transparente.

Les méthodes que la Banque utilise pour mettre en œuvre sa politique monétaire dépendent en partie de la façon dont le règlement des chèques et des autres moyens de paiement s'opère chaque jour entre les institutions financières. Elles changeront lorsque le système électronique de transfert de paiements de grande valeur remplacera l'actuel système fondé sur des effets de papier (probablement en 1997). Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de mieux faire comprendre ses interventions, la Banque a engagé des consultations avec les participants aux marchés au sujet des changements à apporter.

Contribuer à la fiabilité et à la solidité du système financier

La fiabilité et la solidité des systèmes utilisés au Canada pour la compensation et le règlement des paiements et des autres opérations menées sur les marchés financiers sont essentielles à la santé de notre économie. L'accroissement massif, en valeur, des transactions passant

par le système financier et la multiplication des relations entre les systèmes financiers canadien et étrangers ont amené la Banque à redoubler ses efforts en vue de limiter les risques auxquels ces systèmes sont exposés. La Banque travaille depuis quelque temps déjà en étroite collaboration avec le secteur privé et d'autres organismes du secteur public à la mise au point de mesures de limitation des risques. Le projet de loi sur la compensation et le règlement des paiements vise à confier à la Banque un rôle plus explicite dans la surveillance des mécanismes de compensation et de règlement qui pourraient comporter des risques pour l'ensemble du système financier.

Répondre aux besoins des Canadiens en billets de banque

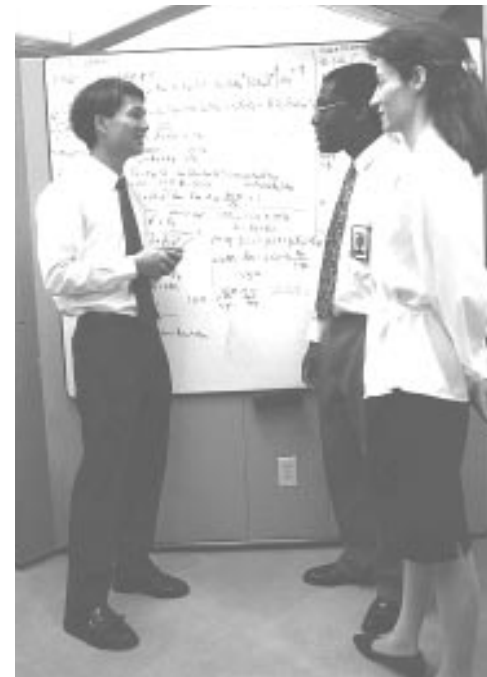
Ce troisième grand objectif de la Banque comporte deux volets principaux :

- assurer la distribution des billets de banque dans l'ensemble du Canada de manière efficiente et efficace;
- maintenir au moindre coût possible des normes élevées au chapitre de la qualité des billets et de la prévention de la contrefaçon.

La Banque alimente les institutions financières en billets de banque par l'entremise de son réseau d'agences situées un peu partout au pays. Une étude approfondie du système de distribution des billets de banque terminée en 1995 a révélé que ce système gagnerait en efficacité s'il faisait meilleur usage des compétences et des installations du secteur privé. La Banque examine actuellement avec les institutions financières cette nouvelle approche, qui donnera lieu à un changement radical du mode de distribution des billets de banque. Elle envisage de se limiter à la production, à l'entreposage et à l'émission des billets neufs ainsi qu'à la destruction des billets impropres à la circulation. Toutes les autres activités – évaluation de l'état des billets, distribution et entreposage des billets réutilisables – seraient prises en charge par les institutions financières (ou seraient effectuées par la Banque moyennant paiement de droits lui permettant de recouvrer ses frais). La Banque prévoit de mettre fin aux opérations de traitement des billets dans ses agences de petite et de moyenne taille au cours des prochaines années (en commençant par l'Agence d'Ottawa au cours de l'été 1996).

La Banque doit s'efforcer constamment de trouver un juste milieu entre la nécessité de fournir des billets d'une qualité acceptable pour les institutions financières et le public et les économies qu'elle pourrait réaliser en gardant les billets en circulation plus longtemps. Depuis la mise en service d'appareils perfectionnés de vérification et de tri, moins de billets en bon état sont détruits, et la durée de vie moyenne des billets a pu être prolongée de presque 50 % en l'espace de cinq ans. La Banque étudie la possibilité de remplacer le papier utilisé à l'heure actuelle dans la fabrication des billets par des matériaux plus durables. À en juger par les premières expériences que certains pays ont faites dans le domaine, cela pourrait accroître considérablement la durée de vie moyenne des billets de banque.

Les billets de banque canadiens, dont les grosses coupures sont pourvues d'un petit carré de pellicule réfléchissante, sont encore



Les économistes de la Banque font de la recherche et de l'analyse de politiques.

«La durée de vie moyenne des billets a pu être prolongée de presque 50 % en l'espace de cinq ans.»



Le Comité des communications internes de la Banque

parmi les plus modernes et les plus sûrs au monde. Un aspect clé de toute stratégie de prévention de la contrefaçon est la sensibilisation du public, à laquelle la Banque a d'ailleurs commencé à attacher plus d'importance.

Compte tenu des progrès de la technologie, le recours aux cartes à puce comme mode de paiement est de plus en plus faisable. Les répercussions de l'utilisation de ces cartes sur le volume de billets en circulation de même que sur la politique monétaire et le système financier sont encore incertaines. La Banque suit ces innovations de près et étudie ces questions conjointement avec d'autres banques centrales.

Fournir au gouvernement fédéral les services de gestion de la dette dont il a besoin au moindre coût possible

La stratégie que le gouvernement fédéral a adoptée en 1995 et qui consiste à placer une plus grande portion de ses titres d'emprunt auprès des particuliers a entraîné une modification considérable des responsabilités que la Banque assume, en sa qualité d'agent financier, dans le secteur des titres détenus par les particuliers. Au cours de la dernière année, le gouvernement a institué l'Agence canadienne de placement de titres au détail, qu'il a chargée de la conception, de la distribution et de la commercialisation des titres. Alors qu'elle a joué, par le passé, un rôle assez large à cet égard, la Banque a désormais pour principale fonction de tenir le registre des propriétaires d'obligations et de fournir à ceux-ci des services de soutien au nom de l'Agence. Dans le cadre d'un vaste projet pluriannuel, la Banque procède actuellement à la modernisation de ses systèmes et de ses méthodes administratives afin de pouvoir fournir, à un meilleur coût, des services mieux adaptés aux besoins.

Les défis à relever

Nous nous efforçons d'être une institution novatrice, inventive, tournée vers l'avenir et responsable. Les grandes orientations de la Banque exigent d'elle qu'elle se concentre davantage sur les activités liées directement au rôle qu'elle joue en tant qu'organisme chargé d'une politique publique, sur les besoins de ses clients et sur l'efficacité et l'efficience de ses opérations. Une des conséquences de cette évolution est que la Banque aura réduit ses effectifs de 20 % entre 1995 et la fin de 1998, ce qui représente une baisse d'environ 35 % par rapport à 1990, où le nombre d'employés a atteint un sommet.

Les défis que ces changements présentent sont considérables, et la Banque devra compter sur les compétences, le talent et la motivation de son personnel pour atteindre ses objectifs. Ainsi, une des missions que la direction s'est donnée pour les prochaines années sera de faire en sorte que le milieu de travail soit à la fois stimulant et valorisant. Cela signifie veiller à ce que les employés disposent de l'information et des outils nécessaires, à ce que des mécanismes de récompense et de reconnaissance soient en place, à ce que les possibilités d'épanouissement et de perfectionnement professionnels soient accessibles et à ce que la souplesse et le travail d'équipe soient les marques distinctives de l'institution.

«Une des missions que la direction s'est donnée pour les prochaines années sera de faire en sorte que le milieu de travail soit à la fois stimulant et valorisant.»

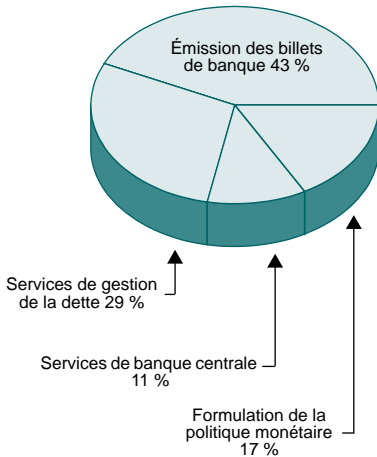
Compte rendu d'intendance

«La Banque suit de près ses opérations afin de s'assurer de leur efficacité et de leur efficacité.»

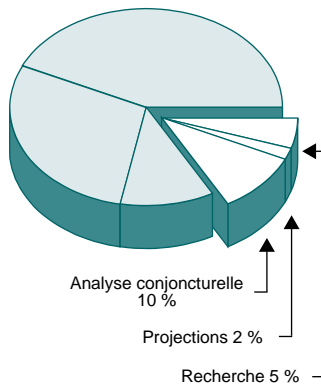
– G. Thiessen

La politique monétaire

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction



Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire



La formulation de la politique monétaire a entraîné des dépenses de 33 millions de dollars en 1995, ce qui représente une légère diminution par rapport à 1994.

La principale réalisation de la Banque dans ce domaine est d'avoir maintenu le taux d'inflation à l'intérieur de sa fourchette cible. Au cours des premiers mois de l'année, l'indice global des prix à la consommation qu'est l'IPC et l'indice que la Banque utilise pour mesurer l'inflation tendancielle (c'est-à-dire l'IPC hors alimentation, énergie et effet des modifications des impôts indirects) sont tous deux passés dans la moitié supérieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation, qui va de 1 à 3 %. À la fin de l'année, ces deux mesures étaient revenues dans la moitié inférieure de la fourchette.

Une autre réalisation, moins tangible mais tout aussi importante, est que le public comprend et accepte de plus en plus l'objectif de stabilité des prix. Ce succès est confirmé entre autres par l'atténuation des attentes d'inflation à long terme, dont témoigne le rétrécissement de l'écart de rendement entre les obligations ordinaires à 30 ans et les obligations à rendement réel du gouvernement. Les enquêtes sur les attentes relatives à l'inflation à court terme montrent également que les perceptions du public en matière d'inflation sont compatibles avec les cibles de maîtrise de l'inflation.

La Banque a pris de nouvelles mesures en 1995 pour expliquer la politique monétaire et clarifier les opérations qu'elle mène à ce chapitre. Le *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît en mai et en novembre, fournit des renseignements détaillés sur la conduite de la politique monétaire ainsi qu'une évaluation des perspectives en matière d'inflation. Un sommaire de quatre pages est également publié, et il peut, tout comme le *Rapport*, être consulté sur Internet par l'intermédiaire de la page d'accueil de la Banque (adresse : www.bank-banque-canada.ca). Des cadres supérieurs de la Banque se sont rendus dans différentes régions du pays, sur les grandes places financières internationales et devant le Comité des finances de la Chambre des communes pour discuter du contenu du *Rapport*.

La Banque a continué de recueillir des commentaires ainsi que de précieux renseignements sur la conjoncture économique auprès des participants aux marchés financiers, des représentants de diverses branches d'activité et d'associations, d'économistes et de fonctionnaires. À l'échelon international, les représentants de la Banque ont assisté aux réunions régulières de grands organismes économiques et financiers, au cours desquelles ils ont fourni et obtenu des renseignements qui ont alimenté les délibérations au pays sur les questions de politique économique.

Par ailleurs, le personnel de la Banque a continué de publier des travaux de recherche et des analyses, et les cadres supérieurs ont fait un plus grand nombre d'exposés en public.

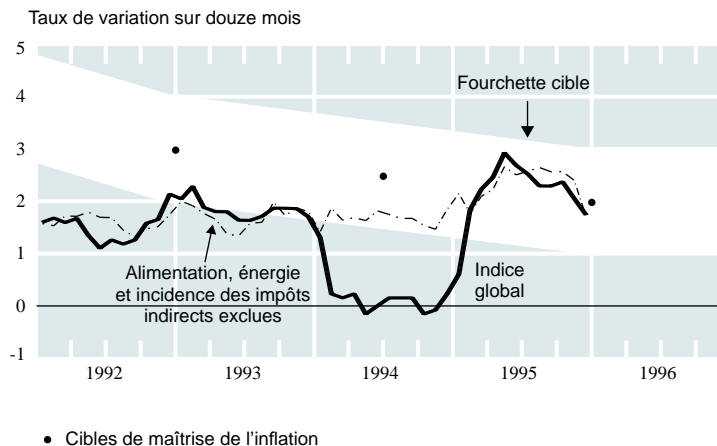
La formulation de la politique monétaire repose sur trois grandes activités, à savoir l'analyse de la conjoncture, la recherche de même que les projections économiques et l'analyse de politiques. En 1995, la Banque a

entrepris une revue complète de ces activités. Elle a notamment procédé à une évaluation détaillée des renseignements qui sont déterminants pour l'analyse de la conjoncture économique et financière. Il lui est apparu qu'il était possible de réduire l'étendue ou la fréquence des analyses dans certains secteurs. Dans d'autres, le recours accru à de nouvelles technologies a engendré des économies sur le plan du traitement et de la communication de l'information.

Les résultats de cette revue des activités ont confirmé qu'il est important que la Banque puisse compter sur des recherches économiques et financières pertinentes pour maintenir sa capacité de faire face aux situations imprévues. Ils ont également confirmé que les projections économiques et les analyses de politiques sont indispensables à la formulation d'une politique monétaire axée sur l'avenir, comme il se doit.

«Les enquêtes sur les attentes relatives à l'inflation à court terme montrent [...] que les perceptions du public en matière d'inflation sont compatibles avec les cibles de maîtrise de l'inflation.»

Indice des prix à la consommation



Les services de banque centrale

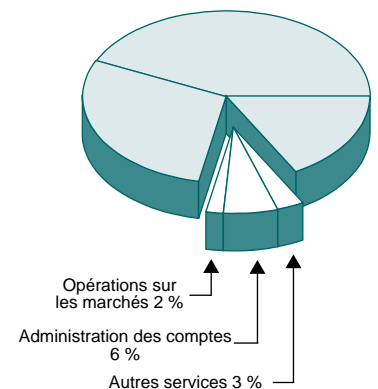
Les services de banque centrale ont coûté 20,8 millions de dollars en 1995, soit un peu plus qu'en 1994. Environ la moitié de cette somme a été absorbée par le traitement des transactions dans divers comptes de dépôt et de garde de titres, tandis que le reste se divise presque également entre le soutien des opérations de la Banque sur les marchés financiers et la prestation d'autres services.

Administration des comptes et gestion de trésorerie

La Banque du Canada tient des comptes de dépôt et de garde de titres au nom d'une centaine de clients, dont le gouvernement fédéral, les grandes institutions financières, d'autres banques centrales et des organismes financiers internationaux.

En sa qualité de banquier du gouvernement fédéral, la Banque veille à ce que les soldes des comptes courants que celui-ci tient dans les institutions financières puissent couvrir les besoins quotidiens, tout en faisant en sorte que le coût du maintien de tels comptes soit le plus bas possible. La gestion de la trésorerie du gouvernement consiste également à obtenir du financement pour les besoins prévus à court terme

Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



En novembre, la Banque a organisé un colloque sur les marchés monétaires et les opérations de la banque centrale, dont les actes paraîtront en 1996.

et à placer les sommes qui ne sont pas nécessaires aux opérations quotidiennes dans des dépôts à terme, rémunérés à un taux plus élevé.

Grâce à sa capacité de déplacer les soldes du gouvernement entre les dépôts que celui-ci tient chez elle et ceux qu'il a dans des institutions financières, la Banque est à même d'influencer le volume des liquidités dans le système canadien et, par ricochet, le niveau des taux d'intérêt à très court terme. Cela constitue en fait le principal outil dont elle dispose pour mettre en œuvre la politique monétaire.

Au cours de 1995, la Banque du Mexique a fait plusieurs fois usage du mécanisme bilatéral de swap de devises mis en place avec la Banque du Canada. Les tirages, qui ont atteint 333 millions de dollars sur un montant maximal de 1,5 milliard de dollars, ont été conformes aux modalités de l'entente-cadre nord-américaine. À la fin de décembre 1995, l'encours des swaps concernant cette ligne de crédit effectués par le Mexique s'élevait à 216 millions de dollars. Ils ont été entièrement dénoués vers la fin de janvier 1996.

La Banque du Canada a aussi participé au cours de 1995 à une opération multilatérale visant à accorder une facilité de crédit à court terme de 1 milliard de dollars É.-U. à la banque centrale de l'Argentine. La part de la Banque du Canada, qui se chiffrait à 60 millions de dollars É.-U., ainsi que les parts des autres banques centrales concernées ont été versées par l'entremise de la Banque des Règlements Internationaux. À la fin de septembre, date d'expiration de la facilité de crédit, les avances octroyées avaient été intégralement remboursées.

Opérations sur les marchés

La Banque effectue également des opérations sur les marchés financiers pour mettre en œuvre sa politique monétaire. En 1995, elle a conclu moins d'achats et de ventes de bons du Trésor sur le marché qu'en 1994. La plupart des interventions se sont produites au début de l'année, lorsque les taux à court terme ont bondi, et vers le milieu de l'année, quand la Banque a cherché à freiner la baisse subséquente des taux. La Banque a participé de façon plus active aux opérations de pension à un jour afin de maintenir le loyer de l'argent à un jour (le taux qu'elle influence le plus directement sur le marché à court terme) à l'intérieur de la fourchette opérationnelle cible. Elle est intervenue 65 fois pour éviter que le taux ne dépasse la limite supérieure de la fourchette, 22 fois pour l'empêcher de tomber au-dessous de la limite inférieure et 14 fois pour indiquer qu'elle avait modifié la fourchette.

À titre d'agent du ministre des Finances, la Banque intervient sur le marché des changes en achetant ou en vendant des dollars canadiens dans le but d'en modérer les fluctuations. En avril 1995, elle a introduit, au nom du ministre, une nouvelle série de critères ayant pour effet de réduire la fréquence de ses interventions. Par suite de ce changement, la proportion des jours ouvrables durant lesquels elle est intervenue, qui aurait été de 50 % selon les anciens critères, a été réduite à 15 %. La Banque gère également les réserves de change du gouvernement, ce qui l'amène notamment à participer au placement de ces actifs sur les marchés étrangers, à acheter des devises pour répondre aux besoins des différents ministères, à contracter des emprunts de devises, au nom du gouvernement, lorsqu'il

faut regarnir les réserves et à effectuer des opérations sur l'or. À la fin de 1995, les réserves internationales du Canada se situaient aux alentours de 15,25 milliards de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 2,75 milliards par rapport à 1994. Ce montant comprend des emprunts nets totalisant 1,4 milliard de dollars É.-U.

La Banque mène depuis 1983 des enquêtes triennales sur l'activité du marché des changes au Canada (voir p. 41). La dernière, qui a eu lieu en avril 1995, s'est étendue pour la première fois aux produits dérivés. Les banques centrales et les autorités monétaires de 25 autres pays ont elles aussi effectué des enquêtes approfondies du même type. L'enquête menée au Canada a révélé que le volume quotidien des opérations sur le marché des changes se chiffrait à 30 milliards de dollars É.-U., mais que sa croissance, si elle était demeurée forte, était moins rapide qu'au cours des années 80. Elle montre également que le gros des transactions sur les marchés canadiens de produits dérivés est constitué de contrats de change et de taux d'intérêt, notamment de swaps, de contrats à terme de devises ou d'autres instruments financiers ainsi que d'options. Le volume quotidien de l'activité sur le marché des contrats de change en avril 1995 représentait près des deux tiers du total de 30 milliards de dollars É.-U.; sur le marché des contrats de taux d'intérêt, il était de 15 milliards.

Un document de travail (voir p. 41) décrivant le cadre proposé pour la mise en œuvre de la politique monétaire dans le contexte de l'entrée en fonction d'un système électronique de transfert de paiements de grande valeur a été rendu public en novembre 1995; la parution de ce document a été suivie d'une vaste consultation auprès des participants au marché.

C'est en partie en raison du travail effectué à cet égard qu'il a été décidé qu'à compter du 22 février 1996, le taux officiel d'escompte correspondrait à la limite supérieure de la fourchette opérationnelle arrêtée par la Banque pour le taux du financement à un jour, au lieu d'être lié au taux des bons du Trésor à trois mois établi lors des adjudications hebdomadaires.

Systemes de paiement, de compensation et de règlement

L'Association canadienne des paiements prévoit de mettre en service le système de transfert de paiements de grande valeur, le STPGV, au premier semestre de 1997. Une fois en place, ce système accroîtra sensiblement la sécurité du système de paiement canadien, en éliminant l'incertitude créée par les délais qui s'écoulent entre la présentation aux fins de compensation des effets de paiement et leur règlement.

La Banque a continué de travailler en étroite collaboration avec La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et les milieux financiers pour améliorer les mécanismes de limitation des risques et élargir la gamme des instruments pris en charge par le système de compensation et de règlement des titres, qui porte le nom de Service de compensation des titres d'emprunt ou SECTEM. En octobre, une étape importante a été franchie avec l'inscription au SECTEM des bons du Trésor du gouvernement canadien; les obligations négociables de ce dernier avaient été prises en charge par le système au milieu de 1994.



La gestion des données est essentielle pour une banque centrale.

Une enquête triennale sur l'activité du marché des changes au Canada a été menée en avril 1995.

«En 1995, elle a donné suite à environ 7 000 demandes de renseignements relatives à ces soldes et versé 4,4 millions de dollars au total en règlement de 3 200 comptes.»

L'élaboration d'un nouveau système international de compensation des grosses opérations sur devises (Multinet) s'est poursuivie. En 1995, la Banque et les participants canadiens au système ont conclu une entente provisoire visant le règlement des transactions libellées en dollars canadiens avant la mise en œuvre du STPGV.

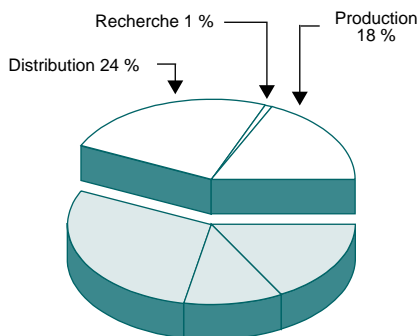
Au cours de l'année, la Banque a tenu une série de discussions avec les parties intéressées dans le but de clarifier le rôle plus officiel qu'elle jouera en matière de supervision des mécanismes de gestion des risques incorporés aux systèmes de compensation et de règlement comme le SECTEM, le STPGV et Multinet, après que le projet de loi sur la compensation et le règlement des paiements aura été adopté. À cet égard, de nouvelles procédures concernant la communication de l'information et le suivi des activités sont en voie d'élaboration.

Autres services

Les banques à charte sont tenues de transférer à la Banque du Canada les soldes non réclamés des comptes qui sont inactifs depuis dix ans. La Banque tient un registre national de ces soldes, qu'elle met à la disposition du public. En 1995, elle a donné suite à environ 7 000 demandes de renseignements relatives à ces soldes et versé 4,4 millions de dollars au total en règlement de 3 200 comptes. À la fin de 1995, la Banque détenait environ 900 000 soldes non réclamés totalisant quelque 142 millions de dollars. Ce montant figure au poste Autres dépôts de l'État de l'actif et du passif de la Banque.

Les billets de banque

Dépenses d'exploitation liées à l'émission des billets de banque



Les activités au titre desquelles la Banque engage le gros de ses dépenses sont la production, la distribution et le remplacement des billets de banque canadiens; elles ont coûté 80 millions de dollars en 1995, soit 21 % de moins qu'en 1994. Cette baisse considérable tient essentiellement à une diminution des besoins en billets neufs, tendance qui devrait se poursuivre en 1996.

Production

En février 1996, la Banque a cessé d'émettre le billet de 2 dollars, et la Monnaie royale canadienne a mis en circulation une nouvelle pièce de même valeur. En prévision de ce changement, la Banque a réduit en 1995 la production de billets de cette coupure. Par ailleurs, les investissements de la Banque dans les appareils de vérification et de tri des billets ont aussi fait fléchir la demande de billets neufs. Grâce au perfectionnement de ces appareils, nos mesures de la qualité des billets ont pu être affinées, ce qui a permis à la Banque de garder ceux-ci en circulation plus longtemps. En l'espace de cinq ans, la durée de vie moyenne des billets de banque est ainsi passée de 13 à 19 mois.

D'importants gains d'efficacité ont été réalisés en 1995 sur le double plan de la fabrication et de l'application de la vignette de sûreté – le petit carré de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des grosses coupures. L'utilisation de matériaux différents et la modification du processus de fabrication ont réduit le coût direct de 45 %.

Presque tous les billets de 20, de 50 et de 100 dollars en circulation à l'heure actuelle (500 millions de billets) sont munis de la vignette de sûreté.

Traitement et distribution des billets

Environ un milliard de billets de banque étaient en circulation en 1995. Le nombre de billets déposés aux agences de la Banque par les institutions financières aux fins de traitement a diminué d'à peu près 1 % au cours de l'année pour s'établir à 2,2 milliards.

Les dépenses liées au traitement et à la distribution des billets ont chuté de quelque 4 millions de dollars en 1995. Deux facteurs principaux expliquent cette baisse : l'adoption récente de la méthode de l'amortissement linéaire, laquelle reflète mieux la diminution de la valeur des immeubles et de l'équipement avec le temps, et le fait que les coûts de la mise en service du nouveau centre de traitement des billets à Mississauga comptabilisés en 1994 ne s'appliquaient plus en 1995.

Le succès d'un projet-pilote visant à faciliter la manutention des billets à Terre-Neuve a aussi contribué à une réduction des coûts. Par le passé, les billets utilisés dans cette province étaient traités à l'agence de la Banque à Halifax. Le projet-pilote consistait en l'établissement à St. John's d'un centre de distribution des billets exploité par une société de transport par véhicule blindé pour le compte de cinq banques à charte et de la Banque du Canada.

L'expérience acquise dans le cadre du projet-pilote s'est aussi avérée très utile dans l'examen de solutions de rechange au système actuel de distribution des billets de banque au Canada. Comme il a été mentionné dans la section précédente, l'étude approfondie qu'a menée la Banque sur la distribution des billets, et qui a été l'une de ses réalisations majeures en 1995, entraînera des changements considérables pour l'avenir. La Banque travaille en étroite collaboration avec les institutions financières depuis quelque temps afin de définir les modalités du nouveau système.

Recherche

Les dépenses en recherche sur les billets de banque sont demeurées relativement faibles en 1995, s'établissant à un million de dollars environ. Le programme de recherche a été axé principalement sur la mise à l'essai des substituts du papier de sûreté, plus durables que ce dernier, que le secteur privé est à mettre au point. Leur emploi pourrait également permettre de doter les billets de nouvelles caractéristiques destinées à décourager la contrefaçon. Les dépenses en recherche augmenteront par conséquent à mesure que les produits seront évalués plus en profondeur.

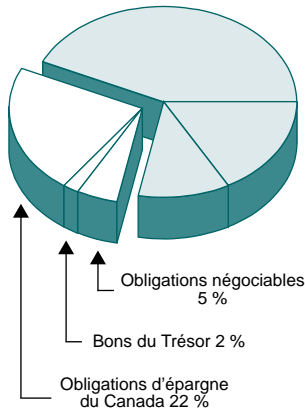
Les services liés à la gestion de la dette

Les dépenses engagées au nom du gouvernement fédéral pour la prestation de services consultatifs et administratifs liés à la gestion de la



Le Service d'information de la Banque répond aux questions du public.

Dépenses d'exploitation liées aux services de gestion de la dette



Des renseignements sur les OEC peuvent être obtenus par Internet à l'adresse www.bank-banque-canada.ca/csb-oc/

dette publique se sont chiffrées à 54 millions de dollars en 1995, en légère baisse par rapport à 1994. Ce montant inclut des dépenses accrues, effectuées en cours d'année en vue de développer la capacité de la Banque d'administrer les titres d'emprunt détenus par les particuliers. (Si l'on exclut les initiatives dans ce domaine, les dépenses totales au chapitre de la gestion de la dette ont diminué de 7,4 % en 1995.)

Titres d'emprunt du gouvernement détenus par les particuliers

En 1995, le gouvernement fédéral a mis sur pied l'Agence canadienne de placement de titres au détail. Celle-ci est chargée de la stratégie et du programme du gouvernement en matière de placement de titres auprès des particuliers. Les responsabilités de la Banque relativement aux obligations d'épargne du Canada (OEC) ont été réduites, et c'est à l'Agence, plutôt qu'à la Banque, qu'il incombera principalement d'explorer les possibilités de mise en marché de nouveaux titres à l'intention des particuliers.

Néanmoins, en sa qualité de mandataire de la nouvelle agence fédérale, la Banque conservera un rôle important dans l'administration des titres d'emprunt détenus par les particuliers et la prestation de services connexes. Ces activités ont compté pour près de 80 % de l'ensemble des dépenses consacrées à la gestion de la dette en 1995. Elles comprenaient l'administration de millions de comptes OEC ainsi que l'élaboration d'une nouvelle infrastructure destinée à accroître la capacité de la Banque de traiter les titres détenus par les particuliers.

Plusieurs autres initiatives ont été lancées au cours de l'année. Un volet REER a été ajouté au programme des OEC en collaboration avec une firme du secteur privé. Le mandat du centre de renseignements sur les OEC, accessible au moyen d'une ligne sans frais, a été étendu pour inclure un service d'information sur l'émission qui est mise en vente chaque automne. Un nouveau système d'imagerie permet aux représentants du service à la clientèle de répondre avec plus d'efficacité aux demandes de renseignements des propriétaires d'obligations. Un projet-pilote de vente directe des OEC auprès du public a connu un succès modeste. De plus, la poursuite du regroupement des comptes OEC a permis de réduire les frais d'envoi et de traitement informatique et d'améliorer le service à la clientèle. Finalement, les clients peuvent maintenant communiquer avec la Banque par courrier électronique, et un site Web fournissant de l'information sur les OEC a été créé dans Internet.

Autres services

Bien que la majeure partie de l'encours de la dette du gouvernement fédéral soit constituée de bons du Trésor et d'obligations négociables, seulement 20 % des dépenses de la Banque au chapitre de la gestion de la dette se rapportent à ces instruments. Cela tient au fait que les propriétaires de ces titres sont principalement des institutions qui en détiennent des montants élevés, mais ne représentent qu'un petit nombre de comptes. De plus, les frais de manutention et de traitement de ces instruments ont diminué ces dernières années, car la compen-

sation et le règlement des transactions sur obligations négociables et sur bons du Trésor ont été assurés par le système informatisé de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) mis en place à cet effet. L'introduction en 1995 des certificats globaux placés auprès de la CDS pour toutes les nouvelles émissions de bons du Trésor et d'obligations négociables se traduira par une nouvelle diminution du recours aux certificats de papier et des coûts de traitement.

La Banque conseille le gouvernement sur les opérations de financement et se charge des adjudications servant au placement des bons du Trésor et des obligations négociables. En 1995, la Banque a ainsi tenu 98 adjudications, dont les adjudications hebdomadaires régulières de bons du Trésor, 22 adjudications de bons du Trésor à court terme émis aux fins de gestion de la trésorerie du gouvernement et 24 adjudications d'obligations négociables. Deux de ces dernières ont concerné des obligations à rendement réel, et la Banque a aussi mené deux placements consortiaux d'obligations de ce type. En plus de ces émissions sur le marché intérieur, la Banque a lancé, pour le compte du Fonds des changes, deux émissions d'obligations multimarchés qui ont permis d'amasser 3 milliards de dollars É.-U., et elle a géré le programme continu des bons du Canada, qui procure au Fonds des changes un financement à court terme en dollars É.-U.



Les obligations d'épargne du Canada sont traitées et immatriculées à la Banque du Canada.

Aperçu des états financiers

Comme nous l'avons mentionné précédemment, 1995 a été, pour la Banque du Canada, une année de revue en profondeur de ses activités et une année de transition. Les résultats de cette revue ont fortement influé sur les dépenses de la Banque pour l'exercice écoulé et continueront de se faire sentir pendant plusieurs années encore.

Dépenses d'exploitation

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction

En millions de dollars

	1990	1994*	1995
Politique monétaire	38,7	33,8	33,0
Services de banque centrale	19,7	19,3	20,8
Billets de banque	84,4	101,4	80,0
Services liés à la gestion de la dette	63,2	54,7	54,0
Total partiel	206,0	209,2	187,8
Programme de réaménagement des effectifs	-	-	33,0
Total	206,0	209,2	220,8

* En raison d'une nouvelle ventilation des dépenses par fonction, les chiffres présentés ici diffèrent quelque peu de ceux que contient le Rapport annuel pour l'année 1994.



Notre salle du courrier fournit un service très apprécié.

Les dépenses d'exploitation de la Banque ont augmenté de 12 millions de dollars en 1995, soit 6 %, pour se chiffrer à 221 millions de dollars. Cette augmentation est entièrement attribuable au programme de réaménagement des effectifs découlant de la revue des activités de la Banque, dont le coût s'élève à 33 millions de dollars. La première phase de ce programme prévoit le départ à la retraite anticipée ou le départ volontaire d'environ 375 employés au cours de 1996; d'ici trois ans, 500 postes en tout devraient avoir été éliminés. Conformément aux principes comptables généralement reconnus, toutes les dépenses liées à ce programme sont imputées à l'exercice financier de 1995 comme élément extraordinaire. Nous estimons qu'une fois que les changements engendrés par la revue des activités auront été implantés, la Banque réalisera des économies annuelles directes de l'ordre de 40 millions de dollars, soit un montant équivalant à 20 % des dépenses d'exploitation de l'exercice de 1994. Cependant, une partie de ces économies sera absorbée par les investissements dans de nouveaux projets, principalement ceux qui touchent la prestation, pour le compte du gouvernement fédéral, de services de gestion des titres d'emprunt détenus par les particuliers.

Abstraction faite du programme de réaménagement des effectifs, les dépenses d'exploitation de la Banque ont diminué en 1995 de 21 millions de dollars, soit 10 %, pour s'établir à 188 millions. Comme il a été signalé précédemment, le gros de cette diminution concerne l'émission des billets de banque et tient à la baisse marquée de la production de nouveaux billets (elle-même due principalement au lancement de la pièce de 2 dollars) et à divers gains d'efficacité. Les économies attribuables à la revue des activités augmenteront avec le temps, pour culminer d'ici la fin de 1998.

Revenus

Les revenus de la Banque ont totalisé 2 milliards de dollars en 1995, en progression de 19 % par rapport à 1994, grâce surtout à la hausse du rendement moyen des avoirs de la Banque en titres du gouvernement. Le montant net des revenus versés au gouvernement du Canada a été de 1,8 milliard de dollars, soit 320 millions de plus que l'année précédente.

Pour accroître la compréhension des opérations de la Banque et rendre ses états financiers plus clairs, nous présentons les dépenses de 1995 ventilées par fonction. Cette approche permet d'imputer entièrement les coûts internes à chacune des fonctions et met en relief ce que fait la Banque et ce que cela lui coûte. (Les dépenses de la Banque réparties par article sont maintenant fournies dans l'une des notes complémentaires aux états financiers.)



ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA

P.O. BOX 813, STATION B

K1P 5P9

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ

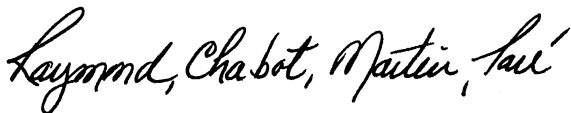
COOPERS & LYBRAND

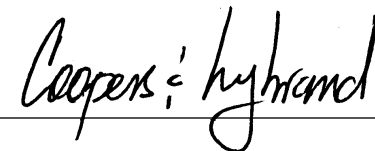
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1995 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon l'énoncé ci-joint des principales conventions comptables, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement dans la méthode d'amortissement décrit à la note 6.





Comptables agréés
Ottawa, Canada
le 19 janvier 1996

Banque du Canada

État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995

	1995	1994
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 23,3 millions de \$ (19,1 millions de \$ en 1994)	<u>2 037,0</u>	<u>1 704,9</u>
DÉPENSES par fonction (notes 1, 3 et 4)		
Politique monétaire	33,0	33,8
Billets de banque	80,0	101,4
Services de banque centrale	20,8	19,3
Services liés à la gestion de la dette	54,0	54,7
	<u>187,8</u>	<u>209,2</u>
Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs (note 11)	33,0	-
	<u>220,8</u>	<u>209,2</u>
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	<u>1 816,2</u>	<u>1 495,7</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada

État de l'actif et du passif

au 31 décembre 1995

ACTIF	1995	1994
	En millions de dollars	
Dépôts payables en devises étrangères		
Devises américaines	328,7	521,1
Autres devises	219,8	4,2
	<u>548,5</u>	<u>525,3</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 10)	545,4	446,8
Placements – à leurs valeurs après amortissement (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	18 072,0	19 146,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	1 523,9	1 879,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	3 767,9	4 049,8
Autres placements	5 293,0	3 575,4
	<u>28 656,8</u>	<u>28 651,0</u>
Immeubles de la Banque (note 6)	225,0	233,3
Autres éléments de l'actif	224,9	193,3
	<u>30 200,6</u>	<u>30 049,7</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	1995	1994
	En millions de dollars	
Capital versé (note 7)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 8)	25,0	25,0
Billets en circulation	28 777,7	28 328,7
Dépôts		
Gouvernement du Canada	17,6	26,4
Banques à charte	478,8	586,2
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	38,9	33,0
Autres dépôts	629,2	639,9
	1 164,5	1 285,5
Passif payable en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	185,4	373,0
Autres éléments du passif	43,0	32,5
	30 200,6	30 049,7



G. G. THIESSEN, gouverneur



J.-P. AUBRY, comptable en chef

Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. À compter de l'exercice 1995, les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

La politique monétaire

Il s'agit là de la fonction première de la Banque. La politique monétaire a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie, et ce par la stabilité du niveau général des prix.

Les billets de banque

La Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au Canada. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Les services de banque centrale

En sa qualité de banque centrale, la Banque du Canada gère les comptes de dépôt que les grandes institutions financières et le gouvernement fédéral détiennent chez elle. Elle est de fait leur banquier. La Banque gère aussi les réserves de change du Canada et exécute diverses activités visant à améliorer l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. Par ailleurs, elle tient le registre des comptes bancaires inactifs depuis au moins 10 ans ainsi que les registres de préavis de nantissement de certaines catégories de biens mis en garantie pour des emprunts bancaires.

Les services liés à la gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des emprunts, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement fédéral, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au prix coûtant ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime à l'achat. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

c) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

d) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. En outre, les coûts d'acquisition de logiciels qui dépassent 2 millions de dollars sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée estimative d'utilisation des logiciels, qui est de trois à cinq ans. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Équipement informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

e) Régime de pension

Les dépenses au titre du Régime de pension sont comptabilisées sur la base d'évaluations actuarielles qui respectent les exigences établies en matière de capitalisation dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

f) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par article

	1995	1994
	En millions de dollars	
Traitements	77,6	80,1
Autres frais de personnel	20,4	19,3
Coût des billets de banque	22,6	34,9
Autres dépenses (note 4)		
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	31,3	33,8
Services et fournitures	15,5	15,8
Amortissement (note 6)	20,4	25,3
	187,8	209,2
Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs (note 11)	33,0	-
Total	220,8	209,2

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous Traitements ou Autres frais de personnel mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

4. Recouvrement des dépenses

Les dépenses réparties par fonction sont nettes des frais recouvrés sous forme de droits pour divers services fournis par la Banque (3,0 millions de dollars en 1995 et 2,6 millions de dollars en 1994). Ces sommes sont inscrites à l'article Autres dépenses, sous la rubrique Dépenses par article (note 3).

5. Placements

Les placements peuvent inclure des titres du gouvernement du Canada détenus en vertu de prises en pension. Au 31 décembre 1995, l'encours des titres détenus en pension par la Banque était nul (il était de 434,9 millions de dollars à la fin de 1994).

6. Immeubles de la Banque

	1995			1994		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	253,4	101,6	151,8	250,9	94,8	156,1
Équipement informatique et logiciels	50,6	42,1	8,5	46,3	38,7	7,6
Autre équipement	144,2	83,6	60,6	143,1	74,1	69,0
	448,2	227,3	220,9	440,3	207,6	232,7
Projets en cours	4,1	-	4,1	0,6	-	0,6
	452,3	227,3	225,0	440,9	207,6	233,3

Au cours de l'année, la Banque a abandonné la méthode de l'amortissement dégressif au profit de la méthode de l'amortissement linéaire, qui reflète mieux l'usage qu'elle fait de ses biens. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, a eu pour effet de ramener l'amortissement à 20,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995, ce qui représente 5,4 millions de moins que le chiffre que l'on aurait obtenu pour 1995 avec la méthode de l'amortissement dégressif.

7. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du Canada.

8. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au Receveur général du Canada.

9. Engagements

a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1995, le total des engagements découlant des contrats de modernisation d'immeubles et d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 12,2 millions de dollars (0,6 million à la fin de 1994). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoirs sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux.

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1,5 milliard de dollars canadiens.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	1995	1994
	En millions de dollars	
Contrats de devises - achats	64,2	66,1
- ventes	5 646,2	3 669,9

Au 31 décembre 1995, l'encours des contrats de devises comprenait pour 5 365,4 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (3 603,8 millions à la fin de 1994) et pour 216,7 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de l'accord de swap avec la Banque du Mexique (néant à la fin de 1994).

c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Le tableau suivant montre l'encours des engagements découlant de ces contrats.

	1995	1994
	En millions de dollars	
Contrats de titres - achats	-	-
- ventes	-	434,9

Au 31 décembre 1995, l'encours des contrats de titres (c'est-à-dire des engagements de vente) conclus dans le cadre de prises en pension était nul (il était de 434,9 millions de dollars à la fin de 1994).

10. Modalités légales

Les avances comprennent des prêts d'un montant total de 27,9 millions de dollars (le même montant qu'en 1994) consentis à la Banque Commerciale du Canada et à la Norbanque, qui ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation. Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie de la Banque du Canada a été contestée en ce qui concerne une partie du portefeuille, et la question est devant les tribunaux. Dans le cas de la Norbanque, ceux-ci doivent se prononcer sur une question touchant à un règlement effectué par cette banque au profit de la Banque du Canada dans le cadre de la compensation d'effets de paiement. Si les tribunaux décident en dernière instance qu'une partie du portefeuille des prêts de la Banque Commerciale du Canada ou que le règlement effectué par la Norbanque est exclu de la garantie, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus. À l'heure actuelle, les renseignements disponibles ne permettent pas d'estimer l'ampleur éventuelle de tels ajustements.

11. Indemnités de cessation d'emploi liées au réaménagement des effectifs

La Banque compte supprimer environ 500 postes. Cette importante réduction des effectifs découle d'une revue approfondie des activités de la Banque et pourra être réalisée principalement par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied. Les indemnités de cessation d'emploi offertes sont comparables à celles que le gouvernement fédéral a récemment proposées à ses employés, et leur coût est entièrement imputé à l'exercice 1995.



PRINCIPAUX CADRES

Gordon G. Thiessen, gouverneur*
Bernard Bonin, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Charles Freedman* Tim E. Noël*
W. Paul Jenkins* Sheryl Kennedy*

Conseillers

Serge Vachon¹ Pierre Duguay
Janet Cosier Vaughn O'Regan

L. Theodore Requard, secrétaire

Conseillers associés

Jacques Clément, chef,
Bureau de Montréal, département des
Marchés financiers
Donald R. Stephenson

Département des Marchés financiers

Bruce Montador, chef
Ronald M. Parker, sous-chef
Nicholas Close, chef, Opérations sur
devises
Patrick E. Demerse, chef,
Analyse du marché des valeurs et
Opérations d'open market
Donald R. Cameron, chef,
Bureau de Toronto

Département des Recherches

David J. Longworth, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
David E. Rose, conseiller en recherches
Irene Ip, conseillère en recherches

Département des Études monétaires et financières

John G. Selody, chef
Kevin Clinton, conseiller en recherches
Clyde A. Goodlet, conseiller en recherches
James F. Dingle, conseiller en recherches²

Département des Relations internationales

John D. Murray, chef
James E. Powell, sous-chef
Paul R. Fenton, conseiller en recherches

Département des Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef
William R. Melbourn, sous-chef
Gordon B. May, sous-chef

Département de la Dette publique

Roy L. Flett, chef
William G. Percival, sous-chef
Edward P. Fine, sous-chef

Secrétariat

L. Theodore Requard, secrétaire
Guy Thériault, sous-secrétaire
SYSTÈMES DE LA DETTE
James M. McCormack,
coordonnateur de programmes

Département de l'Automatisation

Daniel W. MacDonald, chef
F. J. Bruce Turner, sous-chef

Département du Personnel

George M. Pike, chef
Claude Montambault, sous-chef

Département de la Gestion des immeubles

Colin Stephenson, chef
Janet M. McEwan, sous-chef

Département de Contrôle

Jean-Pierre Aubry, contrôleur et
chef de la comptabilité
Frank J. Mahoney, sous-contrôleur

Département de la Vérification

Carman L. Young, vérificatrice
Peter Koppe, sous-vérificateur

* Membre du Conseil de direction de la Banque du Canada

1. Également président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

2. Également vice-président du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 2 janvier 1996



REPRÉSENTANTS ET AGENTS RÉGIONAUX

Représentants régionaux

Département des Marchés financiers

Montréal

Jacques Clément, chef, Bureau de Montréal

Toronto

Donald R. Cameron, chef, Bureau de Toronto

David J. S. Morgan, cambiste-conseil

Vancouver

Michael D. Stockfish, représentant dans
l'Ouest canadien

Agents régionaux

Département des Opérations bancaires

Halifax

Kenneth T. McGill

Saint John

Robert Dolomont

Montréal

J. G. Michel Sabourin

Ottawa

Robert Dupont

Toronto

Richard A. J. Julien

Winnipeg

Kenneth Rosko

Regina

Graham L. Page

Calgary

Harry S. Hooper

Vancouver

William H. Watson



Banque du Canada (1995). «Cadre proposé pour la mise en œuvre de la politique monétaire après l'entrée en fonction du système de transfert de paiements de grande valeur», premier document de travail, novembre.

_____ (1995-1996). «Enquête sur l'activité des marchés des changes et de produits dérivés au Canada», *Revue de la Banque du Canada*, hiver, p. 45-71.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Banque du Canada

Internet

<http://www.bank-banque-canada.ca>

La page d'accueil de la Banque contient des renseignements généraux et permet un accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications ainsi qu'aux taux de change, qui sont mis à jour quotidiennement.

Publications

Revue de la Banque du Canada

Condensé trimestriel de commentaires sur l'actualité économique, d'articles de fond et de tableaux statistiques. Sur abonnement.

Rapport sur la politique monétaire

Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 16 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Courrier électronique : publications@bank-banque-canada.ca

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : (613) 782-7201

Télécopieur : (613) 782-7713